

DOSSIER DE PRESSE

**CRÉATION
D'INFRASTRUCTURES
VÉLO AU PIC DU JER
À LOURDES /
AMÉNAGEMENT D'UN
COMPLEXE DE
SPORTS ET DE
LOISIRS D'EXTÉRIEUR**

**Inauguration
le 18 février 2026, 11h30**





La Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées s'est engagée depuis 2017 dans un projet sportif dédié au vélo sur le site du Pic du Jer. Dans un premier temps, trois pistes de descente VTT ont été réalisées permettant à des sportifs aguerris ainsi qu'à des amateurs de pratiquer cette activité. Pour compléter cette offre, un ridepark a été envisagé en collaboration avec la ville de Lourdes au pied du célèbre massif.

Celui-ci s'inscrit dans la création d'un complexe de sports et de loisirs d'extérieur de 4200 m², faisant suite à la démolition d'anciens bâtiments.

Le lieu est tout indiqué pour un tel équipement, proche des cols mythiques du Tour de France et des itinéraires cyclo-touristiques tels que la Véloroute 81. Le Pic du Jer devient le carrefour des pratiques de loisirs d'extérieurs, à la fois familial et sportif.

Le Ride Park sera divisé en quatre parties : une zone de freestyle, un pumptrack débutant et fauteuil roulant, un dual pumptrack intermédiaire et un jumpline de niveau confirmé. Cet équipement constitue le deuxième volet du programme d'aménagement avec la future mise en service de la maison du patrouilleur et la création d'un anneau de roller.

Le projet a démarré en septembre 2025, le montant global des travaux s'élève à **783 240 €**.





© Service Communication - Ville de Lourdes

COÛT GLOBAL DE L'OPÉRATION : **783 240 € HT**

plan de financement prévisionnel



ÉTAT - AGENCE NATIONALE DU SPORT

235 000 €



ÉTAT - FNADT MASSIF

176 855.59 €
(PRO RATA)



RÉGION OCCITANIE

25 000 €



DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

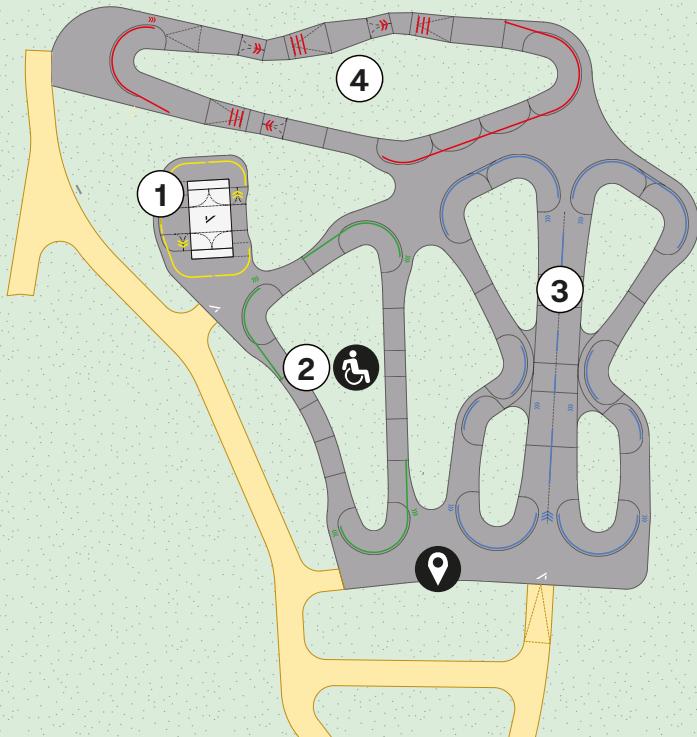
20 000 €



AUTOFINANCEMENT CA TLP

326 384.41 €

CARTE DU RIDE PARK



ZONES DU RIDE PARK

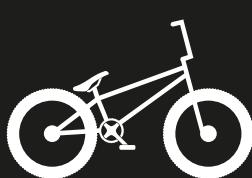
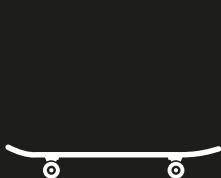
Vous êtes ici

- ① Zone freestyle
- ② Pumptrack débutant et fauteuil roulant
- ③ Dual pumptrack intermédiaire
- ④ Jumpline confirmé



RÈGLEMENT DU RIDE PARK

ACTIVITÉS AUTORISÉES INSTALLATION À UTILISER AVEC DES ÉQUIPEMENTS DÉDIÉS



RÈGLES D'UTILISATION



Adapter votre niveau technique en fonction du niveau du circuit.



Les zones d'évolution sont interdites aux piétons.



Interdiction d'utiliser les installations lorsqu'elles sont mouillées ou en cas de gel ou de neige.



Le port du casque est obligatoire. Le port de gants, genouillères, coudières et chaussures de sport est fortement recommandé.



N'utilisez pas de vélo de ville.



Espace interdit aux animaux domestiques.



Respectez les autres utilisateurs. Observez les autres pratiquants avant de vous élancer afin d'éviter des collisions. Une distance de 20m entre les pratiquants est nécessaire.



Interdiction d'émettre des bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répétitif (cris, musique, pétards, ...).



Interdiction d'utiliser des engins motorisés (électrique ou thermique).



En cas de pause, utilisez les zones de détente. Évitez de stationner sur les zones d'évolution. Les modules ne sont pas des bancs.



L'installation n'est pas une aire de jeu. Son utilisation est réservée aux adultes, aux adolescents et aux enfants de plus de 8 ans.*



Interdiction de fumer.



Jetez vos déchets dans les poubelles. Attention à ne rien laisser traîner sur les bandes roulantes.



Interdiction de consommer de l'alcool et/ou des stupéfiants.

(*) Les enfants de moins de 8 ans ayant une pratique autonome du freestyle sont permis.

PLUS D'INFORMATIONS

UTILISATION SOUS VOTRE RESPONSABILITÉ

LES PARENTS SONT RESPONSABLES DE LEURS ENFANTS

CONTACT :

Mairie de Lourdes
2 Rue de l'Hôtel de ville
65100 Lourdes
05 62 94 65 65

ADRESSE :
LOCATION

Pumptrack
2 Boulevard d'Espagne
65100 LOURDES



Numéros d'appel d'urgence
Emergency telephone numbers

SAMU
Service d'aide médicale urgente
Hospital-operated ambulance

15
SAMU
Service d'aide médicale urgente
Hospital-operated ambulance

17
POLICE SECOURS
Police

18
POMPIERS
Fire Brigade

112
URGENCE
European Emergency telephone number

